ECOLE HAMASKAINE – TARKMANTCHATZ
Համազգային - Թարգմանչաց Վարժարան
19-27, sentier des Epinettes, 92130 Issy-Les-Moulineaux
Tel : 01 46 45 60 55
e-mail : ecole.tarkmantchatz@gmail.com

Règlement intérieur « Collège »

Ce règlement intérieur, élaboré en concertation, définit les règles de fonctionnement et de vie au sein de l'établissement. Chacune de ses dispositions s'applique à l'ensemble des membres de la communauté éducative et doit être respectée par tous.

VIE SCOLAIRE

- **Accueil :**

Les élèves sont admis le matin dans leurs classes, à partir de 8h20.
Pour les parents qui l'autorisent, les collégiens pourront venir et repartir seuls de l'établissement.

- **Emploi du temps :**

Matin	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : Cours : 8h30-12h30
Pause méridienne	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 12h30-14h00
Après-midi	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : Cours : 14h00-15h30 ou 16h30
Sortie des classes	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16h30-16h40 Mercredi : 6e : 12h00-12h10 5e/4e : 13Hoo-13h00

- **Garderie du matin/du soir :**

Le service de garderie du matin (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) a lieu de 7h 30 à 8h20.
La garderie du soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) a lieu de 16h30 à 18h30.
Pour en bénéficier, il faut s'inscrire par mail : secretariat@hamaskaine-tarkmantchatz.fr
Deux possibilités sont proposées pour la garderie du matin et/ou du soir :

- Une inscription mensuelle
- Une inscription journalière

- **Études dirigées :**

Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, une séance d'études dirigées est assurée de 16h45 à 17h45.
Les études dirigées ne nécessitent pas d'inscription particulière. Elles se substituent à la garderie du soir.

ECOLE HAMASKAINE – TARKMANTCHATZ
Համազգային - Թարգմանչաց Վարժարան
19-27, sentier des Epinettes, 92130 Issy-Les-Moulineaux
Tel : 01 46 45 60 55
e-mail : ecole.tarkmantchatz@gmail.com

ABSENCE ET RETARD

• Ponctualité et retards :

Les retards perturbent le bon déroulement des enseignements et l'organisation de l'établissement. Il est demandé aux élèves et à leurs représentants légaux de respecter strictement les horaires.
Tout retard doit rester exceptionnel et être justifié.
Tout retard non justifié fera l'objet d'une information adressée aux représentants légaux, sous forme de billet de retard, collé dans le cahier de suivi de comportement.
À partir de trois billets de retard au cours d'une même période entre deux vacances scolaires, le collégien pourra ne pas être admis en cours et sera accueilli à 14 h 00.
Pour les élèves de 6e et de 5e autorisés à se rendre seuls au collège, les familles sont informées en cas d'absence ou de retard significatif.

• Absence :

Toute absence doit être signalée dans les plus brefs délais par les représentants légaux au professeur principal de la classe, via la messagerie d'École Directe, en précisant la date, la durée prévisible et le motif de l'absence.
À partir du troisième jour d'absence consécutif, un certificat médical devra être transmis à l'établissement.
Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux et autres rendez-vous personnels sont à organiser en dehors du temps scolaire. Toutefois, les prises en charge régulières nécessitant un suivi spécifique (orthophonie, CMPP, psychologue, etc.) peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers.
Les calendriers scolaires sont communiqués aux familles en début d'année. Il est demandé aux représentants légaux de veiller au respect de ces périodes et d'organiser les déplacements ou voyages en dehors du temps scolaire.
Conformément à la réglementation en vigueur, toute absence non justifiée ou tout défaut d'assiduité pourra être signalé aux services compétents de l'Éducation nationale.

COMMUNICATION PARENTS/ÉCOLE

• Correspondance :

La correspondance est assurée via l'application « Ecole Directe ».

• Rendez-vous :

Afin d'assurer une bonne continuité éducative, les parents comme les enseignants doivent se rencontrer régulièrement, à la demande des uns ou des autres.
Même en cas de demande orale, il est recommandé à chacun de confirmer les rendez-vous par écrit.
Pour fixer un rendez-vous avec la directrice, il faut contacter la secrétaire pédagogique de 9h à 12h ou de 14h à 17h au 01 46 45 60 55, par mail ecole.tarkmantchatz@gmail.com ou via l'application Ecole Directe.
En cas d'urgence, il faut se présenter directement dans le bureau de la directrice.

• Suivi du travail :

Les parents doivent apposer leur signature sur les fiches d'évaluations, les livrets scolaires trimestriels, certifiant ainsi avoir pris connaissance de toute information transmise.
Les parents sont amenés à rencontrer au moins deux fois par an, l'enseignant(e) de leur enfant, afin que les parents soient informés du parcours scolaire de leur enfant et de ses comportements en classe.

ECOLE HAMASKAINE – TARKMANTCHATZ
Համազգային - Թարգմանչաց Վարժարան
19-27, sentier des Epinettes, 92130 Issy-Les-Moulineaux
Tel : 01 46 45 60 55
e-mail : ecole.tarkmantchatz@gmail.com

BIEN- ÊTRE ET SÉCURITÉ

• Santé :

En cas de maladie ou de blessure survenant pendant le temps scolaire, les représentants légaux sont immédiatement informés.
L'établissement ne peut en aucun cas se substituer aux parents pour l'administration de traitements médicaux.
Toute administration de médicament est interdite au sein de l'établissement, même sur présentation d'une ordonnance.
Par mesure de prévention, toute maladie contagieuse doit être signalée à la direction dans les plus brefs délais. Dans ce cas, il est demandé aux représentants légaux de garder le collégien à domicile.

• Hygiène et tenue vestimentaire :

Les collégiens doivent se présenter à l'établissement dans une tenue propre et adaptée aux activités de la journée. Les tatouages, le maquillage et le vernis à ongle ne sont pas autorisés.

• Sécurité :

Des exercices de sécurité et de confinement ont lieu suivant la règlementation en vigueur.
Les consignes de sécurité sont affichées dans les classes et des exercices d'évacuation ont lieu chaque trimestre.
Pour des raisons de sécurité, si une personne non-inscrite sur la fiche de renseignement devait venir chercher le collégien, cette information doit être signalée par mail.
Pour les collégiens qui quittent seuls l'établissement, une autorisation parentale écrite doit être signée préalablement.
Au-delà des sorties de l'établissement, les enseignants ne sont plus responsables des collégiens, hormis ceux confiés à la garderie à 16h40.

• Assurance scolaire :

L'assurance scolaire est obligatoire. Il est demandé aux familles de souscrire une assurance individuelle accident/responsabilité civile et de fournir une attestation à l'établissement.

Lutte contre le harcèlement – Dispositif PHARE

L'établissement est engagé dans la lutte contre toutes les formes de harcèlement, y compris le cyberharcèlement, dans le cadre du dispositif national PHARE (Prévenir, Harceler, Accompagner, Réagir, Évaluer).

Des actions de prévention sont menées chaque année. Une équipe ressource formée est disponible pour recueillir les signalements, accompagner les élèves concernés (victimes, témoins, auteurs) et mettre en œuvre les réponses adaptées.

ECOLE HAMASKAINE – TARKMANTCHATZ
Համազգային - Թարգմանչաց Վարժարան
19-27, sentier des Epinettes, 92130 Issy-Les-Moulineaux
Tel : 01 46 45 60 55
e-mail : ecole.tarkmantchatz@gmail.com

Tout élève ou parent peut signaler une situation de harcèlement à un adulte de l'établissement. La confidentialité et la prise en charge rapide sont garanties. Chaque élève s'engage à respecter les autres et à contribuer à un climat scolaire bienveillant.

RESPECT AU QUOTIDIEN

- **Respect des personnes :**
  Chaque collégien adopte une attitude polie, respectueuse et bienveillante envers ses camarades ainsi qu'envers l'ensemble des membres de la communauté éducative. Le respect doit se manifester aussi bien dans les paroles que dans les comportements.

- **Respect du matériel et des locaux :**
  Chaque collégien prend soin de son matériel, de celui des autres et de celui mis à disposition par l'école. Il veille également au respect des locaux et des équipements de l'établissement. Toute dégradation ou perte volontaire pourra donner lieu au remplacement ou au remboursement du matériel concerné.

- **Respect des consignes communes :**
  Se mettre en rang dans le calme.
  Entrer dans les salles de classe avec l'autorisation d'un adulte.
  Se déplacer dans les locaux en marchant et monter les escaliers calmement.
  Utiliser les toilettes uniquement pour leur usage prévu.
  Respecter l'interdiction des chewing-gums, sucettes et bonbons.
  Adopter un comportement adapté lors des déplacements extérieurs.
  Garder le téléphone portable éteint et non utilisé pendant le temps scolaire.

- **Respect des règles à la cantine :**
  Se laver les mains avant et après le repas.
  Manger proprement et respecter la nourriture.
  Parler calmement et lever la main en cas de besoin.
  Rester assis jusqu'à l'autorisation de l'adulte responsable.

- **Respect des règles à la récréation :**
  En cas de difficulté ou de conflit, s'adresser à l'adulte de surveillance.
  Venir au collège sans jeux personnels.

Discipline et suivi des élèves

La discipline des élèves constitue un élément essentiel de la vie scolaire. Elle repose sur le respect des règles garantissant le bon fonctionnement de la vie collective et le bien-être de chacun.

L'établissement valorise les comportements respectueux et responsables. À l'inverse, les comportements qui perturbent les apprentissages, portent atteinte aux personnes ou aux biens, ou ne respectent pas le présent règlement font l'objet d'un suivi éducatif, dont les représentants légaux sont informés.

Sont notamment considérés comme des comportements inadaptés : les bavardages répétés, les insultes, les moqueries, les bousculades, les dégradations, les vols, les menaces, les violences physiques ou verbales, ainsi que toute atteinte au respect dû aux personnes ou aux biens.

Dans la majorité des cas, ces situations sont traitées par le dialogue entre l'élève et l'équipe éducative. Toutefois, en cas de persistance ou de gravité, un dispositif progressif peut être mis en place.

Dans le cadre du suivi du travail et du comportement, une grille d'évaluation hebdomadaire est utilisée. Elle comporte une évaluation globale par matière, complétée, le cas échéant, par des commentaires des enseignants.

Un dispositif de retenue peut être appliqué selon les modalités suivantes :

- 2 croix « critères à améliorer » (toutes matières confondues) : 30 minutes de retenue (8h00-8h30)
- 1 croix « critères non respectés » : 1 heure de retenue (7h30-8 h30).

Les représentants légaux sont informés des retenues par courrier électronique chaque vendredi, avec les modalités et les travaux à effectuer.

Charte de discipline

Suivi mensuel du comportement
Un bilan mensuel du comportement est réalisé afin d'assurer un suivi régulier des collégiens.
Dans ce cadre, le déclenchement de la charte de discipline intervient lorsque l'élève atteint, au cours d'un même mois :
5 croix « non respecté » toutes matières confondues, ou 5 heures de retenue.
Au-delà de ces seuils, la procédure de la charte de discipline est mise en œuvre.

Étape 1 : Premier avertissement
Le professeur principal complète une fiche intitulée « Premier avertissement relatif à une attitude inappropriée ». Cette fiche est transmise aux représentants légaux par le cahier de suivi du comportement et/ou par courrier électronique.

Étape 2 : Deuxième avertissement
Si les comportements constatés persistent, une fiche intitulée « Deuxième avertissement relatif à une attitude inappropriée » est complétée et transmise aux représentants légaux selon les mêmes modalités.

Étape 3 : Dernier avertissement
En l'absence d'amélioration, une fiche intitulée « Dernier avertissement relatif à une attitude inappropriée » est complétée et transmise aux représentants légaux selon les mêmes modalités.
Le professeur principal prend alors contact avec les représentants légaux par téléphone afin d'échanger sur la situation de l'élève.

Étape 4 : Réunion disciplinaire
Si les engagements pris par le collégien ne sont pas respectés au cours des trois semaines suivantes, le collégien et ses représentants légaux sont convoqués à une réunion disciplinaire.
Cette réunion est composée de la directrice, le ou les enseignants de la classe, un ou deux membres du conseil d'administration.
À l'issue de cette réunion, une mesure disciplinaire adaptée à la situation pourra être décidée, pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire de la classe.

ECOLE HAMASKAINE – TARKMANTCHATZ
Համազգային - Թարգմանչաց Վարժարան
19-27, sentier des Epinettes, 92130 Issy-Les-Moulineaux
Tel : 01 46 45 60 55
e-mail : ecole.tarkmantchatz@gmail.com

Étape 5 : Nouvelle réunion disciplinaire
Si, malgré les mesures mises en place, le comportement du collégien demeure incompatible avec les règles de vie de l'établissement, une nouvelle réunion disciplinaire est organisée selon la même composition.
À l'issue de cette réunion, une exclusion définitive de l'établissement pourra être envisagée conformément au règlement intérieur et aux dispositions applicables à l'établissement.

Charte d'usage du numérique et d'internet

Article 1 — Objet
Les élèves pourront être amenés à utiliser les équipements numériques de l'établissement dans le cadre des activités pédagogiques.
La présente charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des ressources informatiques et numériques de l'établissement (tableaux numériques interactifs, iPad, ordinateurs, connexion internet) par les élèves, dans le cadre des activités pédagogiques et, le cas échéant, périscolaires.

Article 2 — Champ d'application
Cette charte s'applique à tout élève des classes du collège utilisant les équipements numériques fournis par l'établissement et la connexion internet de l'établissement, quel que soit le lieu (salle de classe, bibliothèque, autres espaces pédagogiques).
A toutes fins utiles, il est rappelé que l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires, les collèges et les lycées et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte. Par exception, certains équipements de communications électroniques peuvent être autorisés pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant, dans les conditions prévues par la loi et après entretien préalable avec la Direction.

Article 3 — Principes généraux d'un usage responsable du numérique
3.1 Respect d'autrui et prévention du harcèlement et du cyber harcèlement
Les usages numériques s'inscrivent dans le respect de la dignité de chaque élève, de sa santé physique et mentale et de ses conditions d'apprentissage et de l'interdiction de tout fait de harcèlement scolaire, y compris lorsqu'il est commis par des moyens de communication électroniques.
Sont notamment strictement interdits :
- les messages répétés, moqueries, humiliations, injures, menaces ou discriminations diffusés par voie électronique à l'égard d'un élève ou d'un membre du personnel
- la publication ou la diffusion d'images, sons ou vidéos d'autrui sans son accord, ou dans un but injurieux, dégradant ou humiliant
- la participation à des actions de harcèlement en ligne, y compris lorsque ceux-ci visent des élèves d'autres établissements

Ces comportements constituent des faits de harcèlement scolaire au sens de la loi et entraîner des sanctions disciplinaires au sein de l'établissement, ainsi que des poursuites pénales.

3.2 Citoyenneté numérique et usage éclairé des outils
Les élèves s'engagent à adopter un comportement réfléchi dans l'usage des outils interactifs et des services de communication au public en ligne. Ils sont informés dans le cadre des enseignements et de la formation au numérique, des droits et devoirs liés à l'utilisation d'internet, des réseaux sociaux et des outils d'intelligence artificielle, ainsi que des moyens de signalement des contenus illicites mis à disposition par les plateformes. Ils reçoivent, à l'issue de l'école primaire et du collège, une attestation attestant de la sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux, aux dérives et risques associés.

ECOLE HAMASKAINE – TARKMANTCHATZ
Համազգային - Թարգմանչաց Վարժարան
19-27, sentier des Epinettes, 92130 Issy-Les-Moulineaux
Tel : 01 46 45 60 55
e-mail : ecole.tarkmantchatz@gmail.com

Article 4 — Utilisation des équipements numériques de l'établissement

Les élèves s'engagent à prendre soin du matériel mis à disposition par l'établissement (TNI, iPad, ordinateurs).
L'accès à internet dans l'établissement est protégé par un dispositif raisonnable de filtrage et de contrôle, adapté aux risques et aux ressources disponibles, destiné à limiter l'accès à des contenus illicites ou inadaptés aux mineurs (contenus violents, discriminatoires, à caractère sexuel, choquants ou interdits par la loi).
Les élèves s'engagent notamment à :

- utiliser les équipements numériques et internet uniquement dans le cadre de séances d'enseignement, d'activités pédagogiques complémentaires (APC) ou de projets éducatifs autorisées par l'enseignant.
- utiliser les identifiants et mots de passe qui leur sont attribués de manière strictement personnelle et à ne pas les communiquer à des tiers
- ne pas tenter de contourner les protections mises en place (filtrage, restrictions d'accès, contrôles d'usage)
- ne pas installer de logiciels non autorisés ni modifier les paramètres des équipements
- ne pas accéder, consulter, télécharger ou diffuser des contenus illicites ou contraires aux valeurs de l'école (contenus violents, discriminatoires, à caractère sexuel, choquants ou interdits par la loi)
- respecter les règles de propriété intellectuelle,
- ne pas communiquer d'informations personnelles (siennes ou d'autrui) sur internet sans autorisation

Tout usage non conforme peut donner lieu à une restriction temporaire ou définitive des accès aux ressources numériques de l'établissement, sans préjudice des mesures disciplinaires et, le cas échéant, des poursuites pénales.
Les élèves devront également signaler immédiatement à un adulte de l'établissement en charge de l'activité pédagogique tout contenu ou contact inapproprié rencontré en ligne.
L'Etablissement informera les représentants légaux de tout incident significatif lié à l'usage du numérique concernant leur enfant.

Article 5 — Engagements des responsables légaux

Les représentants légaux des élèves reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte avec leur enfant.
Ils s'engagent à sensibiliser leur enfant à un usage responsable et raisonné du numérique et à signaler à l'établissement toute difficulté rencontrée en lien avec les usages numériques scolaires.

Article 6 — Protection des données personnelles

Les données personnelles des élèves collectées dans le cadre d'usages numériques (comptes applicatifs, espace numérique de travail, etc.) sont traitées conformément au RGPD.
Les responsables légaux disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, à exercer auprès de la Direction de l'établissement.

Article 7 — Sanctions

Tout manquement à la présente charte constitue un manquement au règlement intérieur et pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire, proportionnée à la gravité des faits, conformément au règlement intérieur de l'établissement.

Article 8 — Autorisation parentale et signature

Je soussigné(e), responsable légal de l'élève désigné ci-dessous, déclare avoir pris connaissance de la présente charte d'usage du numérique et l'accepter sans réserve. J'autorise mon enfant à utiliser les équipements numériques et la connexion internet de l'établissement dans les conditions décrites ci-dessus.

ECOLE HAMASKAINE – TARKMANTCHATZ
Համազգային - Թարգմանչաց Վարժարան
19-27, sentier des Epinettes, 92130 Issy-Les-Moulineaux
Tel : 01 46 45 60 55
e-mail : ecole.tarkmantchatz@gmail.com

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et de l'ensemble des chartes.

Date :……

Signature de l'élève : Signature du père : Signature de la mère :